

## Programmes d'histoire-géo : allègement indispensable

Les enseignants de **Terminale S** ont fait l'expérience, l'an dernier, de la difficulté à traiter le programme dans des conditions optimales.

Ils expliquent que l'**accumulation des questions** à traiter empêche, la nécessaire **réflexion** de nos élèves ainsi que la formation de l'**esprit**

**critique** qui est l'un des enjeux de cet enseignement.

Des **allègements** de programme ont été possibles en Terminale ES et L ainsi qu'en Troisième. Ils demandent qu'il en soit de même pour les programmes de Terminale S. **Signez la pétition sur notre site internet : [www.sncl.fr](http://www.sncl.fr)**

## Contractuels : le SNCL FAEN engagé

Le **CTM** du 7 octobre a examiné les **projets d'un décret et de deux arrêtés** devant encadrer le **recours au contrat** pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation **non titulaires**.

### Le contenu des projets

- ⇒ Abrogation des **vacations 200 heures**. Désormais, un contrat, lorsqu'il a été signé pour l'année scolaire, se terminera **au 31 août**.
- ⇒ Sauf cas particuliers, les contractuels pourront recevoir **les indemnités servies aux titulaires**, et bénéficier des **pondérations**.
- ⇒ Les contractuels seront rémunérés selon un **indice minimum** (Indice Majoré **367**) avec **évolution** prévue **tous les 3 ans**.

**Commentaire du SNCL-FAEN** : le SNCL-FAEN rappelle sa demande **d'un plan de titularisation pluriannuel** permettant de **réduire** fortement le recours aux personnels précaires.

Nous demandons également l'**harmonisation des pratiques académiques** en matière de **rémunérations** et de grilles indiciaires, trop **disparates**.

La nouvelle disposition prévoyant **des obligations de service et un temps de travail des contractuels alignés sur ceux des titulaires** ne s'appliquera qu'aux non titulaires à **temps complet**.

Quid alors des collègues à temps partiels (souvent subis) qui devront enseigner dans plusieurs établissements sans obtenir la décharge d'1 heure prévue par le décret **du 20 août 2014** ?

Afin de demander réparation de cette injustice envers ces personnels, le SNCL-FAEN s'est adressé à la Ministre par écrit. Notre lettre est à consulter sur le site internet du SNCL-FAEN :

[www.sncl.fr](http://www.sncl.fr)



## Contre la réforme du collège : organisons la riposte

La ministre s'est enfermée dans son **refus d'abroger** cette réforme dénoncée par **80% des enseignants** du second degré.

Pendant ce temps, les académies organisent **des sessions de formation** dans les collèges et les collègues sont nombreux à trouver des modes d'action permettant de **bloquer le bon déroulement des formations** comme l'y encourage l'intersyndicale, dont fait partie le **SNCL-FAEN**.

Toutefois, ils s'interrogent aussi sur leurs droits et les conséquences éventuelles pour eux-mêmes, **notamment financières**, des positions qu'ils prendront. Le **SNCL-FAEN** demande aux collègues soit de **ne pas se rendre à ces formations** lorsqu'ils ne risquent rien (**congés scolaires**) soit d'y **être présent** afin d'éviter d'éventuelles **retenues de salaires**.

Afin de désorganiser ces réunions, **plusieurs solu-**

**tions sont possibles** : ainsi nous leur recommandons de **poser des questions en rafale** pour déstabiliser leurs interlocuteurs officiels (chefs d'établissement, IPR), les mettre face à leurs contradictions ou leur ignorance des réponses.

Il est aussi possible de ne **RIEN** dire, **ne pas répondre aux questions** ou **ne pas participer aux discussions** organisées. Il est encore possible de **lire une motion au conseil pédagogique, au CA, s'habiller en noir**, etc.

La mobilisation doit être **forte**, les actions dans les établissements **visibles** de tous et des parents, **l'unité et la solidarité de tous les enseignants** des établissements un gage de réussite.

Ci-dessous, le **SNCL-FAEN** présente un tableau des principales situations rencontrées par les collègues (non exhaustif). N'hésitez pas à nous faire remonter les cas particuliers.

Temps de la formation	Caractère obligatoire ou pas	Stratégie conseillée par le SNCL-FAEN	Incidence financière
Tout ou partie des heures de cours	obligatoire	Demander à faire cours normalement ou s'y rendre et expliquer son opposition à la réforme	Absence = 1/30 <sup>e</sup> du salaire
½ journée ou journée où on n'a pas cours mais des collègues ont cours	Techniquement non obligatoire mais difficile de refuser	S'y rendre. Expliquer son opposition à la réforme	En cas d'absence : équivalent à 1 jour de grève = retrait 1/30 <sup>e</sup>
Mercredi après-midi, samedi matin, le soir, hors heures de cours	Non obligatoire sauf si l'une des 2 ½ journées est banalisée au niveau de l'académie	Dans ce cas, s'y rendre. Expliquer son opposition à la réforme	aucune
Sur les congés scolaires	Non obligatoire	Refuser de s'y rendre	aucune
Heure de cours banalisée sur ½ journée	obligatoire	Refuser d'y participer. Demander à faire cours normalement. Sinon, s'y rendre et expliquer son opposition à la réforme	Absence = 1/30 <sup>e</sup> (dans ce cas recours possible au TA parce qu'il est demandé d'assurer l'accueil des élèves)
Si pas cours sur heures banalisées	Non obligatoire	Refuser d'y aller	Aucune (a priori)